

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 6 septembre 2018 à 19h30 à la Mairie, située au 167 route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

130-09-18

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 23 août 2018
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 septembre 2018
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Modification du périmètre urbain
 - 6.2 - Service incendie
 - 6.3 - Sécurité civile
 - 6.4 - Démolition résidence / rue Principale
 - 6.5 - Achat d'une remorque
 - 6.6 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
 - 6.7 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière
 - 6.8 - Formation en eaux usées
 - 6.9 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 7.3 - Forum touristique Bellechasse / Etchemins
 - 7.4 - Rémunération des élus
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - MAMOT
 - 8.3 - Mini-Scribe
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,
Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

7.5 Mouvement des aînés
8.4 Moulin La Lorraine

ADOPTÉE

131-09-18

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 23 août 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 août 2018 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

132-09-18

4.1 - Comptes fournisseurs au 6 septembre 2018

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 SEPTEMBRE 2018

N° chèque	Nom	Montant	Payé
C1800428	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	964,07	964,07
C1800429	A.D.M.Q. ZONE BEAUCE-COTE-SUD	110,00	110,00
C1800430	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	172,46	172,46
C1800431	COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE	50,00	50,00
C1800432	CAISSE DESJRADINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	LUC DEBLOIS	64,10	64,10
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	247,50	247,50
	PIERRE FOURNIER	187,31	187,31
C1800433	AON HEWITT	3842,05	
C1800434	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10454,49	
C1800435	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2874,42	
C1800435	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1219,77	
C1800436	INTERFAS EN FIDUCIE	3388,83	
C1800437	SOGETEL INC.	534,44	
C1800437	SOGETEL INC.	53,93	
C1800438	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	63,24	
C1800439	PITNEYWORKS	130,42	
C1800440	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28,00	
C1800441	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	414,36	
C1800442	PAVAGES ABENAKIS LTEE	2373,53	
C1800443	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	11,44	
C1800444	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	307,26	
C1800445	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	46,43	
C1800446	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	523,01	
C1800447	PUROLATOR COURRIER LTEE	35,93	
C1800448	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	45,03	
C1800449	SERGE CARRIER ET FILS INC.	2131,69	
C1800450	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7500,00	
C1800451	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	12000,00	
C1800451	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	10000,00	
C1800451	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	5000,00	
C1800452	M.R.C. DE BELLECHASSE	25096,67	
C1800453	UAP INC.	278,28	
C1800454	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1892,11	
C1800455	ENVIRONEX	572,83	
C1800455	ENVIRONEX	137,04	
C1800456	EMCO DISTRIBUTION LTEE	23,43	
C1800457	CHEM ACTION INC.	877,26	
C1800458	GROUPE ULTIMA INC.	412,00	

C1800459	MAKI COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	224,20	
	TOTAL	94427,53	1935,44
	SOLDE À PAYER	92492,09	
	ENCAISSE	315539,11	

Sur une proposition de Mario Chiasson,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Modification du périmètre urbain

En raison des délais de publication des avis public de 14 jours, l'adoption des règlements de modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage est reporté à la séance d'octobre.

Cependant, comme ces règlements ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, ces règlements seront adoptés lors de la séance d'octobre et approuvés par la MRC dès le 10 octobre prochain.

6.2 - Service incendie

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6.3 - Sécurité civile

En vertu du projet de règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui fut publié dans la gazette officielle du Québec en février 2017, une municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de d'alerter sa population et d'alerter et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité lors d'un sinistre majeur réel ou imminent.

Le conseil municipal prend donc connaissance de quelques offres de services à cet effet.

133-09-18

6.4 - Démolition résidence / rue Principale

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise les employés municipaux à procéder aux travaux de démolition de la résidence située au 211, rue Principale.

ADOPTÉE

134-09-18

6.5 - Achat d'une remorque

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine retient la soumission déposée par Précisions Provençal pour l'achat d'une remorque de service pour les travaux publics.

ADOPTÉE

6.6 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

Le directeur général a communiqué avec monsieur Dominique Proulx de la firme Arrakis Consultants, une firme spécialisée en hydrogéologie et environnement qui a déjà reçu un mandat similaire de notre municipalité en 2006 lors des travaux de confection de l'usine de filtration.

Une rencontre aura lieu avec monsieur Proulx prochainement afin de mieux cibler l'offre de service de cette entreprise.

6.7 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière

Le directeur général n'a pas réussi à rejoindre un représentant du MTQ afin d'obtenir des informations supplémentaires sur ce programme d'aide financière.

135-09-18

6.8 - Formation en eaux usées

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise Frédéric Lapointe à participer au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées dispensé par le Collège Shawinigan qui sera dispensé sur le territoire de la Chaudière-Appalaches à compter du mois de janvier 2019.

ADOPTÉE

6.9 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 tel que déposé le 31 août 2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le Conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au Deckhokey, au grillage à installer autour du Centre sportif, aux remplacements des luminaires sur la patinoire, au camp de jour, aux soirées découvertes, aux jeux intervillages, à l'Oktoberfestine et au tournoi de hockey 6 pack pour enfants.

136-09-18

7.2 - Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celles-ci;

Attendu que l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifié par le projet de loi 155 et que ce projet de loi 155 oblige ainsi les municipalités à modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux avant le 19 octobre 2018;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 23 août 2018;

Attendu que le projet de règlement no. 173-18 a été adopté par le Conseil municipal de Sainte-Justine lors de sa séance ordinaire du 23 août 2018;

En conséquence de ce qui précède,

**Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:**

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte la modification au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la façon suivante :

Article 1 : Titre

Le titre du présent règlement est : **Règlement no. 173-18 visant à modifier le règlement no. 131-12 ayant pour titre « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Justine » conformément au projet de loi 155.**

Article 2 : Modification

La règle 6 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Justine est modifiée de la façon suivante :

L'obligation de loyauté

L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.

Sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne qui quitte son emploi au sein de la Municipalité ne doit pas tirer un avantage indu des fonctions qu'elle y a occupées.

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit au directeur général et à son adjoint d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou tout autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7.3 - Forum touristique Bellechasse / Etchemins

La deuxième partie du Forum touristique Bellechasse / Etchemins se tiendra lundi le 24 septembre de 18h00 à 21h30 au Mont-Orignal et s'adresse prioritairement aux personnes qui ont participé à la première partie du forum.

L'objet de ce forum portera sur la validation du projet de plan d'action issu directement des résultats de la première partie.

7.4 - Rémunération des élus

Cet item de l'ordre du jour a pour but de clarifier la situation quant à l'imposition de l'allocation de dépenses qui devrait s'ajouter au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada. Cette disposition devrait s'appliquer à compter de janvier 2019.

La FQM a adopté lors de son AGA 2017, une résolution demandant aux 2 paliers de gouvernement de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non-imposable.

Pour le moment, le gouvernement du Québec n'a pas adopté de modifications en ce sens.

Le conseil municipal aimerait connaître les impacts sur leur rémunération suite aux modifications apportées par le gouvernement du Canada.

7.5 - Mouvement des Aînés de Sainte-Justine

Le président du Mouvement des Aînés de Sainte-Justine désire inviter les membres du conseil au brunch organisé par cet organisme dimanche le 28 octobre prochain.

Il aimerait profiter de l'occasion pour inaugurer officiellement les travaux de rénovation qui ont été réalisés récemment à la Salle Gatien-Lapointe.

Tous les membres du conseil sont cordialement invités à ce brunch.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise par courriel aux membres du Conseil municipal.

8.2 - MAMOT

Le MAMOT a réalisé, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde, une publication à l'intention des citoyens qui désirent mieux comprendre les modifications apportées avec l'adoption du projet de loi 122 et le rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer auprès de leur municipalité.

Le MAMOT sollicite donc la collaboration des municipalités pour diffuser le document auprès de ses citoyens.

Le conseil convient de mettre cette publicité sur le site internet de la Municipalité.

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de septembre est remis aux membres du conseil.

8.4 - Moulin La Lorraine

Le lancement de la saison d'automne du Moulin La Lorraine aura lieu le 22 septembre à 13h00.

Aucun membre du conseil n'est disponible pour assister à cet évènement.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

137-09-18

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT